Quatrième Année — N° 406 — On s'abonne au Bureau du Journal; 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 21 JANVIER 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TELEPHONE: PASSY 46-14
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : Bergère 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

La France marche à sa perte si elle ne supprime l'Alcool

A PROPOS DE LA RÉFORME de l'Enseignement Secondaire DES JEUNES FILLES

Nous avons signalé la formation au Ministre de l'Instruction publique d'une Commission chargée d'étudier la réforme de l'enseignement secondaire des filles.

Nos lecteurs n'ignorent point les critiques et les protestations élevées depuis longtemps contre le régime actuel dont la forme ni les sanctions ne conduisent à aucun débouché professionnel sauf l'enseignement des filles, carrière toujours trop encombrée.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique où des projets de réforme avaient été portés s'en est dessaisi pour laisser résoudre la question par une loi que la Commission extraparlementaire élaborera.

Dès maintenant on peut prévoir l'assimilation de l'instruction secondaire des filles à celle des garçons pour une date plus ou moins proche; et il est naturel que l'on se demande quels résultats aura cette réforme sur la vie féminine. Nous donnons la parole aujourd'hui à ce sujet à Mme Moll-Weiss.

Il y a quelques mois, une noble Italienne, Mme Amici-Grossi (1), dans une lettre à M. Brieux s'élevait avec talent et véhémence contre l'éducation donnée aux femmes françaises « La Française n'est plus, oublie d'être une créature de dévouement et de sacrifice » s'écrie-t-elle et par là, elle n'entend mettre en doute ni l'admirable stoïcisme des mères et des épouses de nos malheureux défenseurs ; ni leur courage au travail, ni leurs aptitudes à remplacer — au prix de quels efforts — l'homme absent à l'usine, à l'atelier, à la ferme. Ce qu'elle conteste c'est que la femme française ait encore la vocation des longues et lentes immolations à « La vie simple ennuyeuse et facile — qui — est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour », ainsi que l'a excellemment chanté Verlaine.

En d'autres termes, Mme Amici-Grossi juge nos compatriotes capables d'un effort héroïque, de tous les héroïsmes, sauf de celui qui demande une vie entière d'oubli de soi-même.

L'erreur que commet l'écrivain et qui est si naturelle à une étrangère jugeant après ce qui s'imprime et d'après une caste restreinte, c'est de croire que c'est pour vivre en poupées, esclaves du chiffon et des rites mondains que nos jeunes femmes font de nos jeunes filles s'effraient de famille nombreuse, voire simplement du ménage. Ce qui émeut davantage beaucoup d'entre elles c'est la crainte de renoncer à la vie de l'esprit que les études au lycée, à la faculté, leur ont révélée, qu'elles aiment qui les intéresse. C'est parce que l'enfant, c'est parce que le ménage, tels qu'elles les observent chez leurs amies et leurs relations leur semblent la fin de tout développement intellectuel, de toute vie, de toute action propre, qu'elles hésitent et qu'elles s'effraient.

Qui, parmi ceux qui se sont rendus compte de la manière dont nous comprenons l'éducation de sa majesté l'enfant pourra s'en étonner ?

Qui, parmi celles qui souffrent des complications sans cesse accrues de notre vie familiale, ne comprendra leurs appréhensions ? Et cependant il faut que le nombre de nos petits Français diminue. Il faut que notre pays si vaillamment disputé à l'ennemi par nos jeunes hommes, connaisse une prospérité nouvelle grâce au courageux dévouement des jeunes femmes.

Pour cela que faut-il ? Leur faire concevoir l'enfant, leur faire aimer et désirer l'enfant et aussi leur faire comprendre que la famille nombreuse n'est pas la famille la plus encombrante, pour qui sait s'y prendre.

Il faut leur enseigner la science du ménage, qui leur permettra de ne pas gêner une famille en ignorant tous ses besoins et qui leur permettra aussi de dominer les petites complications de la vie au lieu de se laisser submerger par elles.

Mais, pour que cet apprentissage ait toutes chances de succès il ne faut pas qu'il soit calqué — comme il l'a malheureusement été dans plus d'une maison d'éducation — sur l'enseignement ménager allemand. Lourd, méticuleux, boursouflé de fausse science, cet enseignement d'Outre-Rhin va tout-à-fait à l'encontre du but proposé, en compliquant inutilement la tâche des maîtresses de maison, qu'il convient au contraire, d'alléger.

Au lieu de cela, qu'on se préoccupe *avant tout* de l'adapter au milieu auquel on s'adresse, puis, que partout, chez les pauvres comme chez les riches, on n'hésite pas à pratiquer des coupes sombres dans les rites innombrables, inutiles, parfois même nuisibles, dont s'encombre la journée des mères et des ménagères. Ainsi déchargée des soucis superflus, la femme gardera pour elle, quelques heures de cette journée qu'une tradition iraisonnée, comme le sont toutes les traditions, lui commandait de sacrifier entièrement aux enfants, à la maison et au monde.

Ce ne seront pas là des heures perdues pour la famille; en s'élevant, en se retrempant, en acquérant pécuniairement ou intellectuellement, la femme augmente le patrimoine de ceux qui l'entourent et auxquels, comme autrefois elle appartient en entier. Avec une différence cependant. C'est que chaque jour elle peut leur donner davantage et les aimer mieux, parce que chaque jour elle apprend davantage et comprend mieux les difficultés de la vie !

⁂

Cependant le modeste programme d'enseignement ménager que je réclame, pour nos filles, pour la prospérité heureuse de la patrie, trouvera-t-on le moyen de lui assurer une place dans les projets qui s'élaborent pour l'enseignement secondaire des jeunes filles ?

Si la similitude complète entre des études des jeunes gens des deux sexes est admise, il faudra ou rayer l'enseignement ménager des horaires de nos lycées de jeunes filles... ou l'inscrire sur ceux de nos lycées de garçons.

Est-il besoin d'indiquer, dans cette alternative, vers quelle solution iraient mes préférences ? Si, en même temps que plus de justice, une entente plus complète, une union plus parfaite, doit venir au couple humain d'une éducation semblable, élevons les garçons comme des filles et les filles comme les garçons; donnons-leur les mêmes programmes, inscrivons les études qui leur permettront de s'adapter plus facilement à la vie, de mieux élever leurs enfants et, pour tout résumer en un mot, de fonder des foyers heureux ?

AUGUSTA MOLL-WEISS,
Directrice
Fondatrice de l'Ecole des Mères

(1) L'Ecole des Mères, lettre de Mme Amici-Grossi, au « Figaro », le 28 août

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.

LES FEMMES *dans les grandes Commissions*

UNE DE PLUS

Le Ministre de l'Instruction publique M. René Viviani, vient d'adjoindre par décret du 12 janvier 1917 un nouveau membre féminin à la Commission déjà nommée pour examiner les modifications à apporter à l'organisation des études et aux sanctions de l'enseignement secondaire public des jeunes filles. C'est Mme Ferdinand Brunot, femme de l'éminent philologue, professeur en Sorbonne et maire du 14e arrondissement. Nos lecteurs ont pu voir récemment ici quelle part considérable d'initiative et de travail Mme Brunot a prise dans l'œuvre de guerre municipale du 14e arrondissement. Nous saluons avec joie son entrée dans une commission où elle ne pourra faire que de bon ouvrage.

Nous sommes heureux aussi de voir parmi les deux parlementaires nouveaux désignés avec elle, le fidèle et actif apôtre du féminisme, M. le député, Louis Marin.

LE NUMERO PROGRAMME EST EPUISE

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien noter que le numéro 394 de La Française, daté du 21 octobre 1916 est épuisé.

Et que, depuis le 1er janvier 1917, les exemplaires de l'année 1915 sont vendus 1 franc l'un, comme l'étaient déjà ceux des années précédentes.

Au Parlement

EXTENSION TEMPORAIRE DU SECOURS LÉGAL aux Femmes en couches

La loi du 13 juillet 1913, qui accorde une allocation quotidienne de maternité un mois avant et un mois après l'accouchement, n'est, on le sait, applicable qu'aux femmes exerçant un métier ou une profession. Les autres ont pour ressource d'adhérer aux Mutualités Maternelles qui assurent à leurs membres dans les mêmes circonstances, des secours augmentant avec les années de participation à la Mutualité. Au début de la guerre, les Mutualités ont donné le secours à toute femme enceinte qui se faisait inscrire, et cela pendant plus d'une année. C'est sans doute parce qu'elles ont dû y renoncer, que le bénéfice de la loi de juillet 1913 vient d'être étendu aux femmes enceintes non salariées et touchant l'allocation militaire pour la durée de la guerre. Adoptée déjà à la Chambre des députés, la nouvelle proposition vient de l'être également au Sénat le 12 janvier 1917, sur le rapport de M. Paul Strauss.

Pas d'amour-propre

M. le sénateur Arthur Latappy, vient de donner un bel exemple de courageuse bonne foi. Nos lecteurs de la première heure se rappellent peut-être une lettre étrange que nous avons publiée il y a 10 ans et par laquelle l'honorable sénateur montrait à quel point il était loin de comprendre le féminisme. Or, il vient d'ouvrir bravement, comme doyen d'âge, la session de 1917 au Sénat, par une franche profession de foi féministe. Voici l'extrait de son discours à ce propos :

« La guerre aura été une grande éducatrice; elle a réveillé une force nouvelle qui sommeillait, je veux parler du rôle de la femme qui s'est révélée.

Aux champs, c'est elle qui a ensemencé le blé qui doit nourrir nos soldats. A l'usine les munitions sont son œuvre. Dans les administrations, dans les ministères, elle a avantageusement remplacé ces bureaucrates dont le bouclier protecteur de leur somnolence portait ces mots : « Surtout, pas d'histoires. »

Il ne faut pas y mettre d'amour-propre ; *vous jugerez, j'en suis sûr, comme moi, que la femme fait son stage pour de futurs électorats.*

Les Etats-Unis nous ont devancés, *il n'est que temps de les suivre.*»

Il ne faut pas y mettre d'amour-propre ! Ces mots contiennent une fort belle leçon et nous espérons qu'ils seront entendus de tous ceux qui, ayant été antiféministes, pourraient se faire un point d'honneur de persévérer. Plusieurs exemples, pareils à celui de M. Latappy, nous ont d'ailleurs été donnés, déjà récemment: celui de M. Maurice Barrès et de M. Alexandre Hepp, le brillant chroniqueur entre autres, qui ont abjuré solennellement leurs anciennes erreurs.

A quand la Loi sur la Tutelle des Femmes ?

M. le sénateur Guillier, a, nous l'avons annoncé, déposé son rapport. Nous attendons maintenant de jour en jour, qu'il vienne en discussion et ne le voyons pas venir.

Nous comptons que M. Guillier qui a su le faire adopter par la Commission, ne le laissera pas oublier.

L'honorable sénateur vient de nous donner un nouveau gage de son dévouement aux intérêts féminins. Dans la discussion au Sénat de la loi, portant confiscation des biens de déserteurs ou d'insoumis, il est intervenu pour que soit conservée à l'épouse innocente sa part de la communauté. Il n'a pas réussi davantage d'ailleurs, que M. René Viviani dans sa revendication éloquente, en faveur des enfants de pères coupables. Le Sénat a voulu frapper les traîtres à la patrie, non seulement dans leur personne, mais dans leurs responsabilités de chefs de famille ; il a voulu surtout retirer aux leurs, autant que possible, le moyen d'atténuer pour le coupable la punition de sa faute.

Le vote du Sénat n'est point définitif; la loi doit retourner à la Chambre.

A la Commission du Suffrage

M. Alexandre Varenne, socialiste unifié, est élu président de la Commission du Suffrage universel à la Chambre des députés, en remplacement de M. Jules-Louis Breton, nommé sous-secrétaire d'Etat aux Inventions. On sait que la proposition de loi Dussaussoy-Buisson, relative au Suffrage des femmes, est entre les mains de cette commission, de laquelle son sort dépend en grande partie.

Guerre à l'Alcool

L'ennemi de l'intérieur et ses victimes, par Jean Finot.

Dans cette brochure éditée par « L'Alarme », société française d'action contre l'alcoolisme — dont il est le président, M. Jean Finot, l'éminent auteur de la Science du Bonheur, de la Philosophie, de la Longévité, du Préjugé des Races, etc., propose des solutions pratiques immédiatement réalisables, à l'un des plus graves problèmes sociaux de l'heure présente : l'alcoolisme.

Pages tantôt émouvantes, tantôt acerbes et satiriques, pleines d'enseignements, elles méritent d'être lues par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la France.

Il serait à souhaiter que cet ouvrage de vérité puissamment exprimée fut dans toutes les mains.

Une brochure : prix 50 centimes.

Edition de l'Alarme, 45, rue Jacob, Paris. En vente partout.

P. S. — Nous demandons à toutes nos lectrices les moyens de mener jusqu'au bout, jusqu'à la ruine totale de l'alcoolisme, notre grand effort pour l'avenir de notre race.

Adhérez, faites adhérer à L'Alarme. Adhésion : à partir de 1 franc par an; membre ayant droit au vote : 10 francs (minimum); membre donateur : 500 fr. (minimum).

Comment on défend l'Alcool

Ainsi que nous l'avions prévu les défenseurs de l'alcool se sont mis en campagne dès que le gouvernement eût annoncé son intention de supprimer la vente et la fabrication de l'alcool. Un vaste mouvement de pression sur le Parlement est organisé. La presse pourtant n'ose plus s'y unir avec le même ensemble que jadis. Elle ne renonce pas pour cela à défendre le poison, sans apporter beaucoup de scrupule dans le choix des moyens. En voici un exemple.

Le Petit Marseillais signale l'agitation soulevée par l'annonce d'un décret prohibitif dans le clan alcooliste et il entreprend de consoler les intéressés du commerce meurtrier.

Les sociétés de tempérance, la Ligue antialcoolique s'illusionnent, peut-être, si elles enregistrent comme une victoire définitive à leur actif une mesure qui ne s'inspire, en réalité, que des circonstances actuelles et qui probablement, ne leur survivra pas. Car, si personne ne nie les méfaits, les ravages produits par l'abus de l'alcool, les avis diffèrent lorsqu'il ne s'agit plus que de l'usage modéré de ce que nos ancêtres avaient appelé l'eau-de-vie. Le docteur Roux, de l'Institut Pasteur, a établi que c'est un aliment de premier ordre, un stimulant parfois salutaire ; d'autres autorités médicales l'ont aussi recommandé, toujours à faible dose, bien entendu, notamment dans les climats froids et humides, et l'on ne renoncera pas sans hésitation à en distribuer à nos poilus, dans les tranchées, où la « gnole » est toujours la bienvenue.

Il n'aurait même jamais été question de les en priver, si les besoins de la Défense nationale — qui priment tout — n'exigeaient la réquisition de tout l'alcool disponible, indispensable à la préparation des explosifs de propulsion ».

Or, le docteur Roux, ainsi mis en cause s'est empressé de protester. Mais, tandis que l'article auquel il répondait se trouvait en première page, la lettre de l'éminent directeur de l'Institut Pasteur figurait dans la Chronique Locale, en tout petits caractères, afin de passer inaperçue. La voici :

« Dans le numéro du 27 décembre du *Petit Marseillais* a paru un article, « L'alcool et la défense nationale », dans lequel il est dit que « le docteur Roux, de l'Institut Pasteur, a établi que l'alcool est un aliment de premier ordre... » Je n'ai jamais rien avancé de semblable et l'opinion qui m'est prêtée est contraire à celle que je soutiens. Je me suis associé à toutes les démarches faites auprès des pouvoirs publics pour restreindre la consommation de l'alcool. Veuillez agréer, etc. — Docteur Roux. »

Combien de lecteurs et de lectrices du *Petit Marseillais*, à qui ce démenti ainsi escamoté aura échappé, continuèrent sur la foi du mensonge de leur journal, à se « nourrir » de spiritueux en s'autorisant de l'ordonnance du Dr Roux ! Combien de mères, comme celles de l'Ouest dont parle M. Edouard Petit dans le *Journal des Instituteurs*, continueront à pousser leurs enfants à absorber le petit verre « aliment de premier ordre » qui conduit au « café à la mort » dans lequel l'eau-de-vie remplace l'eau. Non, quoique les marchands d'alcool en disent et fassent dire, quoique les consommateurs inconscients, en pensent, l'usage même modéré des spiritueux n'est jamais inoffensif. Même s'il devait rester sans effets nuisibles sur certains de ceux qui l'adoptent, ceux-là en présence des ravages de l'abus du poison doivent être les premiers à donner l'exemple de s'abstenir. Savent-ils d'ailleurs si, dans quelque mesure eux ou leur descendance ne souffriront pas parce qu'ils en auront seulement usé? Les marchands d'alcool se révoltent lorsqu'on les traite d'empoisonneurs. Il faut qu'ils sachent bien qu'ils ne sont pas autre chose. Ils ont pu l'être longtemps inconsciemment. Il ne leur est plus permis d'ignorer les conséquences de leur commerce. Et ceux d'entre eux qui, dès maintenant, ne s'inquiètent pas, soit de le transformer, soit d'en prendre un autre, deviendront des empoisonneurs volontaires.

La Participation Féminine au 14e Concours Lépine, en 1916

N'est-il pas trop tard pour traiter ce sujet ?

Certes au point de vue « de l'actualité » se serait du « réchauffé » — si j'ose m'exprimer ainsi — mais en me basant sur le principe : « qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire » je n'hésite pas à en entretenir les lectrices de « la Française » avec l'espoir de leur faire plaisir et la certitude que l'aspect rébarbatif des statistiques ne les empêchera pas d'aller jusqu'au bout de ce récit auquel ils se rapportent directement éclairant les faits d'une auréole charmante et flatteuse.

Les résultats de ce très intéressant concours, au point de vue purement féminin, apportent une preuve de plus des aptitudes pratiques naguère déniées aux femmes et que la guerre met en lumière.

On pouvait craindre que la guerre avec ses désastreuses conséquences économiques, ne fût un obstacle au succès habituel du Concours Lépine, organisé par « l'Association des Petits Fabricants et Inventeurs Français » qui poursuit un but admirable avec une activité et un désintéressement digne d'éloges.

Cette crainte n'a pas pris corps, et la presse constata unanimement que le dernier Concours fut non seulement à la hauteur de ses aînés, mais les dépassa plutôt sous tous les rapports. 5.193 exposants ou concurrents y prirent part, dont 49 femmes.

Le palmarès publié qui contient 373 noms en est une preuve.

C'est avec une réelle satisfaction, que parmi ces récompenses, 44 soit 12 0/0, furent distribuées à des femmes dont les jurys des diverses classes ont vivement apprécié les efforts pour se présenter dignement devant le public, qui jugeant en dernier ressort a confirmé leurs décisions.

Ne croyez pas que ces concurrentes se soient bornées à figurer dans les classes contenant les articles qui sont plus spécialement de la compétence féminine.

Nullement. Les médailles féminines figurent dans toutes les classes, sauf une, et sont réparties, comme suit :

A. Poupées et tout ce qui s'y rattache	11
A bis Jeux et jouets sans et avec mouvement mécanique d'aviation, de navigation et de sports; invention s'y rat. tachant	8
B. Articles de Paris fantaisie : bijouterie, objets de parure, d'habillement, d'hygiène personnelle, etc.	5
C. Articles de Paris d'utilité : ménage, de confort et d'hygiène domestique, éclairage, chauffage.	5
D. Mécanique proprement dite : électricité; inventions techniques en général	1
E. Locomotion : appareils de locomotion, navigation, aviation, sauvetage et inventions s'y rattachant	0
F. Travaux d'habileté : objets remarquables par l'habileté de leurs auteurs, pièces uniques, travaux artistiques, chefs-d'œuvre de métier, etc.	11
G. Inventions et articles divers	3
Total	44

ce qui dans le même ordre, représente les pourcentages en faveur des femmes de 50 0/0, 8 0/0, 10 0/0, 6 0/0, 6 1/2 0/0, 1 1/2 0/0, 0 0/0, 6 0/0 soit une moyenne de 16 1/2 0/0 correspondant à 4 médailles d'or (10 0/0, 8 de Vermeil (14 0/0), 20 d'Argent (15 0/0) et 12 de Bronze 12 0/0 soit une moyenne de 12 0/0 comme ci-dessus.

Vous constaterez l'absence de noms féminins parmi les diplômes de Grand Prix et les diplômes d'honneur qui sont les plus hautes récompenses en très petits nombres, les jurys en étant parcimonieux; comme compensation les femmes se sont arrêtées à l'avant-dernier échelon (médaille de bronze) et aucune ne figure dans les Mentions Honorables, récompense ultime.

Ayant eu l'honneur de présider le jury des classes A et A bis, j'appréhendais d'avoir à lutter contre quelques partis-pris et à défendre le mérite des exposantes.

Il n'en fut rien, tous mes collègues ayant fait montre de la plus complète équité, ne s'occupant nullement du sexe de l'exposant pour juger la valeur de l'invention et de l'exécution — et j'en fus ravi.

Sans vouloir faire de la réclame, ou prôner telle ou telle concurrente, en la favorisant, je dois cependant signaler quelques objets qui offraient un intérêt plus particulier par l'ingéniosité de l'idée ou l'adresse et le goût de l'exécution dont nos Parisiennes semblent ne pas détenir l'exclusivité, la province ayant été également représentée avec succès ; d'où on peut conclure : que toutes les Françaises sont capables de tirer un parti pratique de leurs dons naturels si précieux, lorsqu'elles se donnent la peine de les faire valoir. Car comment ne pas mentionner et louer Mme Blanche Perrin, 19, rue Théophile Gautier, avec ses 10 poupées « des Alliés » (Médaille d'Or et Médaille de M. le préfet de police); Mlle Marie-Marguerite Mazergue, 36, rue de Courcelles à Levallois poupées en chiffons anciens et modernes représentant les modes de 1730 à 1916 (mêmes récompenses); puis la charmante édition de Mme Mathilde Tanbot, 31, rue de l'Hôpital, « La charge merveilleuse des Alliés », etc. (Médaille d'Or et du Ministre du Commerce); Mmes Augustine Dubois, 4, rue des Petits Hôtels et Marguerite Lespadin, Villa Germaine à Godrault, Nice avec leurs divers jeux d'actualité décrochant des médailles de vermeil, complétées par d'autres médailles spéciales; les fleurs en soie cousue à la main sans collage de Mme Solle, 5, rue Saint-Rondin très remarquées (mêmes récompenses). Les 35 objets charmants de Mlle Camille Boulanger, 48, rue des Marais (mêmes récompenses plus un coffret de parfumerie de la maison Piver). Mlle Henriette Dejust, 51, quai d'Austerlitz, faisant concurrence à nos poilus avec ses fleurs et objets divers en mie de pain (mêmes récompenses).

Puis parmi les médailles d'argent complétées par d'autres récompenses : Mme Girard, 269, rue Saint-Honoré, pour son bateau se gouvernant seul; Mme Andrée Chouquet 79, rue Gide, à Levallois-Perret, pour un brûlot autogène et un enduit imperméable ; Mlle Fourcade 9, rue Nicolas-Flamel, pour ses 5 poupées 1916; Mme Andrée Noelles 7, rue Lhomond, pour ses ingénieuses et amusantes poupées en laine, médaille complétée par 3 dons en espèces de l'Association, de Mme la duchesse de Broglie et de M. le comte de Castellane; Mme Marie Marion, 22, rue Duroc et Mlle Marie Roisin, 74 avenue du Maine, pour leurs ravissants meubles de poupées qu'on voudrait posséder en grandeur naturelle; et surtout Mme Louise Servet, 13, rue Bassano, qui s'inspirant des besoins de nos vaillants poilus, si privés du confort élémentaire a inventé un lavabo-musette portatif très pratique et d'un prix abordable.

Dans le même ordre d'idées, Mme Yve Mimée Bertrand, place Ferrere, à Clamart (Seine), a présenté un appareil préservatif des insectes, baptisé par elle, « le Samaritain » qui sera très apprécié l'été prochain.

Enfin, Mme Emile Leveu, 92, rue Vavin, l'excellente et généreuse philanthrope a entrepris la tâche d'instruire, tout en amusant d'un façon artistique par ses « 4 Coins de la France » qui pouvant se multiplier.

Beaucoup de ces dames ont agi en l'absence de leurs maris mobilisés, les suppléant ainsi : d'autres hélas, devenues veuves, cherchent leur voie pour l'avenir et réussiront, d'autres encore secondent activement et utilement leurs maris, mutilés ou réformés.

Je m'arrête, car il faudrait les citer toutes et je ne veux pas abuser des colonnes hospitalières de « La Française ».

Puisque l'année 1917, est à son début, je tiens à exprimer le vœu très sincère, et ce sera ma conclusion, qu'au prochain Concours Lépine — après la Victoire — le groupe féminisme brille d'un éclat plus fort encore par le nombre et par la qualité, des inventions et des objets qu'il y présentera, contribuant ainsi largement à son succès, qui sera celui de notre commerce et de notre industrie, combattant aussi en France et à l'étranger contre nos affreux ennemis.

Jules Sébaume,
Conseiller honoraire du Commerce extérieur.

EXAMENS ET CONCOURS

Nous publions sous cette rubrique non seulement les concours accessibles aux femmes mais ceux exclusifs aux hommes, non moins utiles à connaître pour les mères qui ont des fils à orienter.

Dame sténo-dactylographe : à l'Administration de la Direction Nationale des Postes et Télégraphes. — Date prévue : 1er trimestre 1917. — Traitement 1.500 à 3.000 fr. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée dans les Services contrôlés des Chemins de fer de l'Etat. — Date officielle : mai 1917. — Délai d'inscription 6 Avril 1917. — Age : 18 à 28 ans. — Traitement : 1.200 à 2.200 francs. — Indemnité de résidence : 600 francs à Paris. Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque, peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'Ecole Universelle, 10, rue Chardin, Paris 16e.

Joindre un timbre de 0 fr. 15 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de « La Française ».

PETITES ANNONCES
...ées des Etudiantes, 76, due d'Assas, 6e arr., reçoit des dames et jeunes filles de passage à Paris, pendant les vacances de Noël et de Pâques. S'adresser les conditions à la directrice Mme...
...de prononciation (zézaiement, grasseyement) corrigés par Mme Gen..., professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vaneau, Paris-VIIe. 1017
DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12, ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1045

Maisons Recommandées
ALIMENTATION pour Régime Diététique
...NEUX MALTÉS et DIASTASES Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES Régime-Pariani. — Fondée en 1922 ... de l'Arcade, Paris Madeleine Téléph. : 203-04
...s alimentaires en tous genres ...ia, Semoules, Tapiocas, etc. Conserves alimentaires ... militaires franco pour le front ...ions dans tout Paris. — Expéditions Province. — Envoi franco du ... sur demande.

BIÈRES
...E FANTA non alcoolisée ...E spéciale pour nourrices BIÈRE de TABLE ... Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-82

HORS-D'ŒUVRE
J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue Catherine (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-66. Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre Cafés — Thé — Maté Vente de Hors-d'Œuvres ... Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.
...rie F. CONTY, 11, rue Molière.

...ROY 7
...Envoi du Programme FRANCO ... l'année
...TYLOGRAPHIE ...ERCE, LANGUES ... officiels des Chambres, aux ... Professorat de Sténographie par Correspondance ... ELEVES

Le Travail Féminin et la Maternité

La guerre en poussant les femmes au travail en masse, a décidément déterminé partout un souci actif des conditions d'existence des mères travailleuses et de leurs enfants. Nous en venons d'avoir trois manifestations nouvelles.

A VILLEJUIF

Les médecins de l'établissement de Villejuif, au premier rang desquels, l'éminent docteur Toulouse, qui a le premier introduit à l'asile des infirmières comme gardiennes des hommes aliénés, ont proposé d'ouvrir dans l'asile, une crèche pouvant recevoir les enfants en bas âge du personnel secondaire.

Les infirmières titulaires ou auxiliaires éprouvent en effet, actuellement de grandes difficultés pour les soigner.

Pour réaliser l'installation de cette crèche, il suffirait d'aménager une partie de l'ancien parloir des femmes, transformé actuellement en salle de couture. Le bâtiment tout entier est chauffé et la partie destinée à recevoir les enfants, est munie d'une porte et d'une large fenêtre, et peut donc donc être isolée du reste de l'atelier.

Le nombre des enfants qui pourraient être ainsi gardés est actuellement de 16, mais susceptible de s'élever par la suite.

Enfin, on trouverait facilement parmi les infirmières, déjà anciennes, une femme de confiance qui prendrait soin des enfants. Il s'agit là d'une organisation très simple, peu onéreuse, mais de nature à rendre de réels services.

Le conseil municipal de Paris, duquel dépend l'asile, a adopté cette création.

SERVICES DE GUERRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Au Conseil municipal de Paris encore, M. Réveillard au nom de la 3e commission, fait connaître les résultats du fonctionnement de ce qu'il appelle les œuvres de guerre du service des Enfants assistés, instaurées, au moment de la mobilisation.

Tout d'abord l'admission comme enfants du dépôt, des enfants que la présence sous les drapeaux de leur père seul, veuf ou divorcé, ou que leurs mères accablées de charges exceptionnelles laissent momentanément sans soutien.

Le nombre des admissions en dépôt, quoique inférieur à celui des premiers mois de la mobilisation, s'est maintenu cependant depuis lors à un chiffre beaucoup plus élevé que celui des années normales.

Sans doute, la plupart de ces dépôts sont dus aux causes ordinaires, notamment à l'hospitalisation de l'un des parents, et la courte durée de l'assistance ainsi prêtée, rend inutile l'envoi en province. Encore faut-il remarquer que la gêne créée par les circonstances, les privations et le surcroît de travail de la population laborieuse, des femmes surtout, ont accru le nombre des hospitalisations et, partant, celui des enfants que l'Administration doit momentanément recueillir.

Cependant, les envois en province, par nos convois mensuels qui ont repris leur régularité sont restés nombreux. Les enfants ainsi placés à la campagne, dans un milieu sain au point de vue physique et moral sont pour un bon nombre des enfants de mobilisés, demeurés sans soutien. Beaucoup aussi, sont fils de femmes seules, ou des petits-enfants, des neveux dont les grands-parents ou les oncles avaient jusqu'alors pris la charge. L'administration a cru devoir leur continuer son aide, sans la subordonner aux rigueurs de l'immatriculation, lorsque la cause du dépôt ayant cessé, la famille se trouve pour quelque temps encore, hors d'état de leur donner le nécessaire.

Les remises ont lieu ordinairement après rapatriement des enfants à Paris.

Il est regrettable que le public soit souvent mal renseigné sur la facilité et la rapidité avec laquelle nous remettons les enfants en dépôt ou favorisons leur correspondance avec les familles. On confond trop fréquemment leur situation administrative avec celles des enfants assistés dont la remise — ainsi que l'exige la loi — est entourée de formalités et de précautions nombreuses et pour qui la mise en relations est une mesure exceptionnelle.

Ici au contraire, une simple demande des père, mère ou déposant, suffit à provoquer le retour et la remise de l'enfant. L'Administration n'exige que très rarement d'autres garanties.

Quant aux relations entre parents et enfants en dépôt, ce n'est pas assez de dire que nous les facilitons. En fait, et à moins de négligences de leur part, les familles ne cessent jamais d'être en rapport avec leurs enfants.

Dans l'immense majorité des cas, les rapports entre les nourrices et les parents ne sont pas seulement corrects mais cordiaux. De nombreux parents nous remercient oralement ou par écrit, et témoignent leur gratitude aux braves paysans qui les ont momentanément remplacés.

Il ne suffit pas d'assurer une correspondance suivie. La guerre se prolonge, et avec elle le temps de la séparation. Bon nombre de parents qui ne peuvent encore supprimer leurs enfants voudraient les voir de temps en temps. Nous ne pouvons et devons à tous les moyens matériels. Mais il nous est arrivé plusieurs fois de ramener des élèves à Paris, pour leur permettre de voir quelqu'un des leurs malade. C'est plus souvent encore que nous avons donné à un père de famille permissionnaire, la réquisition de transport et au besoin le secours pécuniaire, qui lui permettaient d'aller embrasser ses enfants, avant de repartir au danger.

Dans leur placement de province, les élèves fréquentent l'école pendant l'âge de scolarité. Après treize ans, ils sont gagés à leur profit de la même manière que leurs camarades assistés. Mais nous maintenons à l'école, passé treize ans, les élèves qui se préparent au certificat d'études primaires, et ceux qui font preuve d'aptitudes particulières. De même, nous nous efforçons de maintenir les filles des pupilles et des enfants, pour ceux qui sont dirigés vers l'apprentissage d'un métier déterminé. L'essentiel pour l'administration, c'est que les pères de famille qui nous confient leur enfant, partent l'esprit tranquille.

Bien que l'Administration ait, nous l'avons vu, étendu autant qu'il était en son pouvoir, les conditions d'admission en dépôt, elle est souvent sollicitée de faire plus encore.

Presque journellement, des mères demeurées seules, viennent demander l'admission de leurs enfants en dépôt, pendant la durée de la guerre et de la crise actuelle, pour pouvoir travailler à l'atelier et à l'usine. Sans doute, le service accepte de le faire pour quelques cas exceptionnels particulièrement intéressants. Mais il lui est impossible, en l'état actuel, d'aller jusqu'à une mesure généreuse. Ce serait une extension de ses attributions qui demanderait une réglementation et des prévisions budgétaires nouvelles. Aussi ne pouvons-nous quant à présent, que noter le besoin nouveau qui se pose, et l'œuvre sociale très intéressante et réellement utile que souhaiterait tout une catégorie de pauvres gens qui sont parmi les plus dignes de notre attention, puisqu'ils demandent seulement qu'on les mette à même de travailler.

A L'ACADEMIE

M. Paul Strauss, estime que les principaux résultats constatés pendant les deux premières années de guerre, comparés avec ceux de l'année précédente, ne comportent aucunement des conclusions défavorables. En sens inverse le nombre des abandons est malheureusement en progression, pour des motifs divers, sans qu'on puisse incriminer par ce fait le travail industriel des femmes.

Les observations recueillies par le Comité du travail féminin, que M. Paul Strauss préside, par M. le docteur Bonnaire, accoucheur, professeur chef de la Maternité, sont des plus rassurantes. Toutefois, bien qu'elle n'ait rien d'inquiétant, la situation qui résulte de l'emploi intensif de la main-d'œuvre féminine, fait un devoir aux pouvoirs publics, aux patrons, aux œuvres privées, de redoubler de vigilance et de sollicitude. Des mesures protectrices ont été dans ce but, adoptées par le comité du travail féminin, institué par M. Albert Thomas, auprès de l'administration des munitions.

Des rapports documentés de M. le docteur Bonnaire, sur le travail féminin, dans les fabriques de munitions et de M. le docteur Lesage, sur l'enfant de l'ouvrière d'usine, ont donné lieu au vote de conclusions faites pour provoquer tout à la fois l'action administrative, le zèle et la générosité des industriels et des municipalités. La coopération de la Ligue contre la mortalité infantile, contribuera dans l'avenir, encore plus que dans le passé, à susciter les initiatives les plus bienfaisantes.

M. Pinard développe et propose à l'Académie d'émettre le vœu suivant :

« Considérant, etc... etc... »

Que des mesures soient prises immédiatement :

1° Pour interdire en France, le travail dans les usines à toute femme, soit en état de gestation, soit allaitant son enfant, soit accouchée depuis moins de 6 mois.

2° Pour que toute femme française, en état de gestation ou allaitant son enfant, âgé de moins d'un an, reçoive sur sa demande, une allocation journalière de 5 francs.

M. Pinard considère l'application de ces mesures, « comme aussi nécessaire au salut de la patrie, qu'à l'évolution de l'humanité ».

Elles peuvent prêter à discussion; mais il en faut retenir qu'elles appellent une fois de plus, l'attention sur l'aide indispensable à la maternité ouvrière.

M. M.

LA DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES

Des grèves importantes, ont manifesté cette semaine, que les patrons devront désormais compter sérieusement, avec l'esprit nouveau des travailleuses, décidées à ne plus accepter les prix au rabais dévolus à la main-d'œuvre féminine. Cent cinquante grévistes d'une maison de couture de la rue Auber, ont obtenu l'augmentation de 0,50 par jour, qu'elles demandaient et la promesse que cette augmentation serait portée à 1 fr. à la fin des hostilités.

D'autre part, les ouvrières des usines Vedovelli,Priestley et Panhard-Levassor, ont par milliers cessé le travail. L'intervention du gouvernement imposant aux usiniers un minimum de salaire évitera désormais des incidents de ce genre préjudiciables à la défense nationale.

Chronique des Œuvres et Institutions

ECOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES

L'Association « Ecole de Massage des soldats aveugles », attire l'attention du public sur ses élèves qui viennent d'être reçus à leur examen final par un Jury médical.

S'adresser au siège social, 49, rue Ampère, tél. Wagr. : 15.92, ou à la maison de convalescence, 99 bis, rue de Reuilly, tél. Roq. : 53-11.

« L'AIDE MORALE »

« L'Aide Morale » donnera des séances dimanche 21 janvier, dans la salle des Fêtes de la mairie du XIIe à 2 h. 1/2 et dans la salle des Fêtes de la mairie d'Issy-les-Moulineaux à 2 h. 1/2.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES DIPLOMÉES

L'Assemblée générale de l'Association d'Institutrices diplômées, 43, rue Richer, Paris aura lieu le dimanche 28 janvier, au Musée Social, 5, rue Las-Cases, sous la présidence de Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil National des femmes françaises.

L'ordre du jour porte les rapports de la Trésorière et de la Secrétaire Générale, et une allocution de la présidente.

A NOS ABONNÉS PARISIENS

Nous prions nos abonnés de nous envoyer leur adresse COMPLÈTE, c'est-à-dire suivie du numéro de leur arrondissement.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

MONITRICES DE GYMNASTIQUE ET DE SPORTS

Les jeunes filles d'au moins 17 ans, sortant des lycées, collèges, écoles normales ou primaires supérieures, peuvent se créer une situation intéressante comme monitrices de gymnastique et de sports.

L'Ecole de Monitrices, dirigée par Mlle Constans directrice de l'Association amicale des Monitrices du Collège d'Athlètes de Reims, fonctionne actuellement à Paris et prépare des monitrices pour les écoles, les institutions, les familles, les gymnases, les établissements de physiothérapie, etc.

Les cours durent de trois à six mois, suivant les aptitudes ou l'instruction première des candidates. Les élèves qui le désirent sont préparées à l'examen officiel, pour l'obtention du certificat d'aptitudes à l'enseignement de la gymnastique (degré élémentaire et degré supérieur). Ce certificat permet d'obtenir une place de professeur de gymnastique dans les lycées et collèges de jeunes filles. L'Ecole s'occupe du placement des monitrices, soit à Paris, soit en province. Dès leur instruction terminée, ou bien les conserve en les appointant.

Une bonne monitrice gagne de 200 à 250 francs par mois.

Pour tous renseignements concernant l'admission à l'Ecole des Monitrices, s'adresser à Mlle Constans, 26, rue de la Faisanderie Paris 16e.

LES FRANÇAISES PEUVENT-ELLES SE FAIRE UNE SITUATION AUX ETATS-UNIS

Une de nos abonnées nous ayant posé cette question nous l'avons adressée à une de nos compatriotes, charmante féministe, amie de « La Française » qui occupe depuis déjà longtemps une situation importante dans des bureaux du milieu diplomatique à New-York. Elle nous adresse directement sa réponse :

Je réponds par votre intermédiaire pour deux raisons : afin que si vous avez des demandes pareilles vous puissiez y répondre sur le champ, vous-mêmes, et afin de couvrir ma responsabilité. Je comprends trop bien combien il serait peu raisonnable de ma part d'engager qui que ce soit à venir se fixer dans un pays où les débuts sont toujours très durs, moralement parlant d'abord, et matériellement ensuite. Les Français, qui se trouvent tout de suite désemparés à l'étranger ne sont pas très heureux ici parce que rien ne leur rappelle la France, c'est-à-dire qu'il y manque le confort de la table, — la nourriture américaine étant très peu mangeable — que les gens sont très pratiques et que beaucoup d'entre eux sont peu scrupuleux dans leurs procédés, que le climat y est dûr, très chaud l'été, et très froid l'hiver, qu'enfin ce qui compte beaucoup pour nous, c'est qu'il est presque impossible de se retrouver entre Français, de reconstituer une atmosphère française. Il n'y a que ceux doués d'un caractère énergique et sérieux qui réussissent.

Lorsque des Françaises vous demandent à aller en Amérique, vous pourriez leur conseiller de s'adresser, pour des renseignements pratiques et complémentaires, à la Chambre de Commerce américaine, 7, rue Scribe, et à l'American Express qui a un bureau de renseignements divers bien organisé. Elles peuvent aller aussi aux bureaux du journal le *New-York Times*.

On peut toujours indiquer le « Jeanne d'Arc Home », 251 West 24th Street, pour y aller prendre pension. C'est un bureau de placement pour gouvernantes et femmes de chambre très bien tenu par des religieuses. La Supérieure qui est Alsacienne, est très bonne femme de grand bon sens et connaissant la vie. On peut s'y loger et s'y nourrir, en dortoir et en chambres séparées, au prix de 5 à 6 dollars (25 à 30 francs) par semaine, (si le coût de l'existence n'augmente pas davantage). Au moins, quand on est dans une maison de ce genre, au début, on ne se sent pas si seule, et on ne risque pas tant d'être exploité.

Mais il faut bien faire ressortir aux émigrantes, qu'il leur faudra près d'un an avant de pouvoir se mettre complètement au courant des us et coutumes, de se sentir un peu moins étrangères, enfin de pouvoir bénéficier complètement de l'effort qu'elles auront fait, et de gagner brillamment leur vie.

L'anglais qu'on apprend en France, généralement, ne sert pas à grand'chose; la manière dont cette langue est parlée ici est très différente de celle adoptée en Angleterre, et il faut un certain temps pour pouvoir faire entrer dans ses oreilles les sons très nasillards qui en sont les traits saillants. Il est évident qu'il faut savoir un peu l'anglais avant de venir, sinon, comment peut-on se débrouiller à tout instant ? Enfin on a quelquefois la chance de trouver à s'employer dans un bureau où il n'y a pas beaucoup de correspondance anglaise, mais c'est l'exception. Il faut se mettre immédiatement à l'étude de la sténo anglaise, et alors avec la connaissance du français qu'on a déjà, on peut demander de fort beaux appointements. Mais il est probable que si l'on avait, en France, ces mêmes connaissances de sténo française-anglaise, on pourrait exiger de très beaux appointements. N'y a-t-il pas beaucoup de maisons anglaises et américaines qui vont s'installer en France après la guerre ?

J'ai en ce moment, plusieurs demandes de sténographes françaises-anglaises, mais on exige les deux, plutôt même la sténo anglaise, avec une connaissance parfaite du français pour l'écrire correctement, sans sténo; pourtant on n'offre guère plus de 20 dollars (100 francs environ) par semaine à quelqu'un d'habitué au pays.

Vous pouvez vous référer à la note que je vous ai envoyée. Il y a quatre ans sur certaines conditions économiques de ce pays. Je crois que certains passages vous aideront, ainsi que vos correspondantes (1).

Jeanne de Villeneuve.

(1) *La Française*, 21 mars 1914. Bulletin de l'Etranger.

BULLETIN des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes

ASSEMBLÉE STATUTAIRE

L'assemblée trimestrielle du 9 janvier, a montré le Conseil à l'œuvre pour la réalisation du programme qu'il s'est fixé pour l'exercice 1916-1917 et que nous avons publié.

Mme Jules Siegfried, présidente, a dans son allocution d'ouverture constaté que la tâche du Féminisme était désormais surtout de préparer les femmes à remplir les fonctions nouvelles où de plus en plus elle seront nécessairement appelées. Le féminisme « militant » n'existe pour ainsi dire plus, dit-elle. Ne nous dissimulons pas pourtant que pour que justice soit rendue en tout et partout aux femmes une constante et active vigilance des féministes est encore pour longtemps nécessaire.

Lecture est donnée de la Protestation contre les Déportations qui a été publiée ici la semaine dernière. L'Assemblée approuve l'envoi de ce document aux organisations féministes des pays neutres.

Le compte rendu des branches de province et des Sections commence ensuite.

Mme Maillard, présidente de la branche rouennaise annonce la création d'un *office départemental de l'activité féminine* à Rouen. L'office fonctionne depuis 17 jours, son établissement nous fait admirer les qualités de décision, d'action rapide, de méthode qui ont assuré le succès des Foyers du Soldat, des ouvroirs, des campements de vacances du Conseil Rouennais. Mme Maillard annonce la fondation prochaine d'une Bibliothèque qui, comme les Foyers, offrira aux soldats un lieu de réunion confortable et intéressant sans exiger les mêmes frais, puisque les consommations en seront exclues.

Mme Alphen Salvador, présidente de la branche tourangelle, a également créé à Tours, un *office départemental de l'activité féminine*, ouvert depuis deux jours seulement. Les Foyers du soldat et l'ouvroir de Tours sont toujours prospères.

Présidente également de la **Section d'Hygiène**, Mme Alphen-Salvador mentionne les études et les enquêtes qui ont abouti aux vœux publiés dans notre précédent numéro, les vœux seront adressés aux Pouvoirs qualifiés pour en tenir compte.

Mme de Witt-Schlumberger, présidente de la **Section d'Unité de la Morale**, fait son rapport sur ses démarches auprès du Ministère de l'Intérieur, pour que des femmes soient adjointes à la commission chargée de chercher des remèdes à la propagation des maladies vénériennes. Elle lit la lettre que nos lecteurs ont trouvée la semaine dernière dans son article sur la question du Suffrage. Elle signale de nouvelles démarches que la section entreprend pour la protection des employées d'un bureau ministériel contre un chef immoral.

Elle annonce enfin une grande réunion de propagande de la section qui aura lieu le dimanche 11 février, à 2 h. 1/2 au musée social, nous en donnerons le programme en temps voulu.

Mme Kergomard, présidente de la **section d'Education** dit qu'elle poursuit ses démarches auprès de la Direction de l'Enseignement primaire de la Seine pour que les classes de garde des écoles fonctionnent partout de 7 à 9 heures du matin et de 4 à 7 heures du soir.

Elle annonce les succès obtenus par le Conseil auprès du ministère de l'Instruction publique qui, sur la demande de la Section a nommé des femmes dans deux nouvelles commissions. Nos lecteurs ont été mis déjà au courant de ces succès.

Mme Brunschvieg, présidente de la **Section du Travail**, rédige actuellement son rapport sur l'enquête relative au nouveau mouvement du Travail Féminin menée l'an passé. Elle entreprend des démarches pour que l'Inspection du Travail exige des industriels le contrôle de leur personnel au point de vue de la moralité.

Les réunions de la section ont lieu le 3e vendredi de chaque mois, à 4 h. 1/4, 53, rue Scheffer.

Pour la sous-section du commerce, **Mlle Sanua**, annonce la fondation de l'Institut technique que nous avons également annoncé déjà, et de l'Institut de gymnastique féminine que signale aujourd'hui notre rubrique « Carrières féminines ».

Mme Pichon-Landry, présidente de la **Section de législation**, met le conseil au courant des travaux de la section relatifs à une réforme légale de la situation des femmes qui épousent des étrangers. Les études de Mlle Suzanne Grinberg sur cette question, permettent d'appuyer solidement, auprès des pouvoirs la campagne entreprise.

L'Office de renseignements aux familles dispersées, œuvre de guerre du Conseil national que Mme Pichon-Landry dirige, voit sa tâche élargie encore par l'arrivée en masse des nouveaux évacués. Il provoque le retour et assume la protection d'enfants restés en pays envahi, tandis que leurs parents sont réfugiés à Paris ou ailleurs.

Mme Nathan vice-présidente de la **section d'Assistance**, pour Mme Weil, présidente, empêchée, signale les réunions de propagande de la section, le dernier samedi de chaque mois à 4 heures, 44 rue Pigalle. Elles ont pour but actuel de faire connaître les œuvres protectrices des mères et des enfants.

La section poursuit son enquête relative au logement des familles nombreuses.

La séance est levée, après un hommage rendu par la présidente à Mme Gounouilhou, la si éprouvée et si dévouée présidente de la Branche Bordelaise du Conseil, qui assiste à la réunion.

Collège Libre des Sciences Sociales

Mardi 23 janvier, à 4 heures et demie, 28, rue Serpente, Conférence de Mme Marie-Louise Le Vernier, vice-présidente de « l'Union Française pour le suffrage des femmes » sur : Ce qu'une Française peut faire à l'Etranger.

Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mlle Ogée (Ardennes), receveuse des postes, à... le 8 octobre 1914, lors de l'occupation allemande, a rétabli au péril de sa vie, la communication télégraphique avec un important bureau voisin, qui a pu être ainsi prévenu de l'approche de l'ennemi. A montré dans cette circonstance, un remarquable esprit de sacrifice. N'a cessé depuis, d'assurer son service, au cours des violents bombardements auxquels sa localité a été soumise et a donné constamment l'exemple du plus courageux dévouement.

(Ordre du 9 septembre 1916. Citation du « Journal Officiel », le 14 janvier 1917).

MÉDAILLE D'OR

En vertu d'un décret pris par dérogation exceptionnelle aux dispositions du décret du 29 juillet 1899, sur la proposition du ministre de l'intérieur, la médaille d'honneur des épidémies en or est décernée à Mme Bice Tittoni (née Antona Traversi), en témoignage du dévouement dont elle a fait preuve en prodiguant ses soins aux malades et aux blessés français.

On sait que Mme Bice Tittoni est la femme de l'ambassadeur d'Italie en France au début de la guerre, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères. Mme Tittoni pendant le séjour du gouvernement à Bordeaux, s'était enrôlée comme infirmière dans un hôpital.

LES LIVRES

Quatre mois dans un hôpital, par Ellen Reibold.

Cette brochure contient une conférence faite à Genève sur un hôpital de Lyon. Miss Reibold décrit l'établissement, parle de ses blessés et conte sur eux de gentilles anecdotes, enfin fait l'éloge des infirmières françaises. Sa causerie est agrémentée de quelques poésies, la plupart dues à des plumes féminines

***

Lettres de guerre, elle et lui, poème par Liton Chevalet. Préface de Miguel Zamacois.

Je ne suis pas de ces critiques « grincheux et stériles » que stigmatise M. Zamacois et qui reprochent à l'auteur d'avoir écrit pendant qu'on se battait. J'estime que l'art et la poésie ont au moins autant de droits à la vie en temps de guerre que le cinéma ou le music-hall, et le poète qui n'est pas sûr d'atteindre à la hauteur de l'épopée, a raison d'exprimer des sentiments moins gigantesques. On aimera, parmi nous, ce fier renoncement d'une femme :

« Ne pense pas à moi lorsque tu partiras,
Mon Aimé! Notre amour passe après la
(Patrie

Et sans doute moins une bluette grivoise censément dite dans un hôpital, pour égayer des blessés, et qui détonne singulièrement dans ce poème de douleur et d'amour.

Alice Berthet

Courrier des Lecteurs

Mme I. S. (Albertville). — Voici l'adresse de votre « confrère » Mme Cotrel, Broons, Côtes-du-Nord. — Permettez-moi de vous conseiller de ne rien entreprendre sans vous mettre d'accord avec le Conseil National qui a commencé des démarches et qui a cette campagne au programme de sa section du travail, présidente Mme Brunschvieg, 53, rue Scheffer. Vous aurez vu la suite donnée par le journaliste dont vous parliez à son premier appel. Nous essaierons de savoir si le gouvernement agréé cette idée. Si « La Française » a trop souvent des coquilles et d'autres défauts, ce n'est point parce que des femmes la confectionnent; mais parce que trop peu de femmes y travaillent à ce qu'on appelle « La cuisine ». Là où les autres journaux ont un minimum de 10 employés, nous en avons une en tout à l'administration et la directrice seule à la rédaction.

A ceux qui critiquent sa fabrication, je réponds sans fausse modestie, que nous faisons là une sorte de miracle. Nous n'en sommes pas plus fières pour cela, et nous souhaitons vivement les moyens qui nous dispenseront de tant d'héroïsme.

M. Raoul Rebour. — Merci bien vivement de vos utiles communications.

Mlle M. Berthet (Nevers). — Merci de vos bonnes intentions qui pour nous ne font jamais doute. Votre approbation et votre sympathie sont une de nos forces. Nous savons ce que votre apostolat coûte à votre santé, et nous vous admirons de tout cœur.

LA PRESSE & LES FEMMES

Prostitution, école primaire de l'amour stérile, par Charles Gide (Pour la Vie.)

Considérons, par exemple, cette antique et quasi universelle perversion des rapports sexuels qui est la prostitution. Son influence sur la natalité est-elle indifférente ou négligeable ? Il faudrait le croire si l'on en juge par le fait qu'il n'en est presque jamais fait mention dans les innombrables études sur la question de la natalité. Et pourtant son action nous apparaît au contraire comme formidable : nous la voyons s'exercer par quatre modes au moins dans le sens de la stérilisation de la race. Notons-les brièvement :

1° La prostitution tend à retarder l'âge du mariage.

2° La prostitution tend à augmenter le nombre des célibataires.

3° La prostitution a pour résultat de contaminer un grand nombre d'hommes qui, même lorsqu'ils se marient et voudraient avoir des enfants, ne le peuvent et qui, souvent, à leur tour, contaminent et stérilisent leurs femmes.

4° La fréquentation des prostituées ou des femmes galantes ou, ce qui est un cas de plus en plus fréquent, le faux ménage, constitue la meilleure école d'apprentissage pour les fraudes conjugales, et même pour les pratiques de l'avortement ; elle est l'école primaire de l'amour stérile.

C'est là que les jeunes gens s'instruisent et, à leur tour, ils instruisent leurs femmes quand ils se marient. N'insistons pas.

Causerie Financière

La Bourse est toujours aussi peu animée, mais les dispositions générales restent soutenues. On a été bien impressionné par la netteté des déclarations continues dans la note des Alliés au président Wilson, aussi nos fonds d'Etat, favorisés d'ailleurs par le remploi des coupons de janvier, ont-ils progressé assez vivement. Le 3 % finit à 62.50 et le 5 % à 88.50.

L'Extérieure espagnole reste toujours assujettie aux fluctuations du change. Le sujet de ce fonds d'Etat et d'autres actions ou obligations de chemin de fer telles que Nord de l'Espagne, Madrid Saragosse, nous rappelons à nos clients qu'ils ont un réel intérêt à prêter ces titres à l'Etat. Ils reçoivent immédiatement une bonification de 25 % du revenu annuel le certificat délivré comme s'il s'agissait du titre lui-même. Nous nous chargeons de ce genre d'opérations pour le compte de nos clients, mais ils peuvent d'autre part s'adresser directement à la Banque de France, 2 rue Monsigny, qui reçoit pour le compte du Trésor, et sans frais les titres destinés à être prêtés à l'Etat.

Le mouvement de baisse que nous avons précédemment signalé sur les titres des grandes compagnies de chemins de fer paraît décidément enrayé. L'action Est se distingue cette semaine par des fluctuations assez larges qui, finalement, le laissent à 720, en gain de 10 francs sur la semaine dernière. Le P.-L.-M. s'est, au contraire, tassé, revenant de 1.020 à 1.000 francs. Le Nord demeure à peu près sans changement à 1.310.

Les transactions deviennent de plus en plus clairsemées dans le groupe des valeurs de transport. Le Métropolitain reste lourd à 400 francs. Quant au Nord-Sud, il se tient entre 147 et 149. Ces deux entreprises sont défavorablement influencées par l'augmentation des dépenses résultant de la guerre actuelle.

Le cuivre qui était descendu la semaine dernière au dessous de fr. 130 a remonté à 131 au comptant et 127 à terme. Cette fermeté du prix du métal maintient une satisfaisante orientation des valeurs cuprifères malgré l'atonie des affaires.

L'action Cape Copper toujours intéressante en raison de ses attrayantes perspectives d'avenir, fait 122,50 ex-coupon de janvier. Il y a toujours lieu d'envisager sur ce titre des cours sensiblement plus élevés.

BANQUE A. LEVEQUE ET Cie
1, rue de la Banque, Paris

La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos abonnés.

PETITES ANNONCES

Défaut de prononciation (zézaiement, etc.), **rapidement corrigés par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris**, 28, rue Vauquelin, Paris-5e. 1021

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12 jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1018

DEMANDE D'EMPLOI

Dame distinguée, veuve, mère de soldat, donnerait au pair (logée, nourrie) son concours à une œuvre, Foyer du Soldat ou autre. Ecrire à **La Française**, en indiquant le n° de l'annonce et en joignant deux timbres, s. v. p. 1019

La Française, 17, rue de l'Annonciation répondra par l'envoi d'un journal ou d'une carte postale féministe, à toute carte militaire illustrée oblitérée d'un secteur.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Parisani. — Fondée en 1
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapioca, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-8

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet)
Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Variété de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MITRE.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière

ECOLE ROY
7 Rue L'Abbaye PARIS (6e) 7
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Ministères, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'aux Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours TECHNIQUES. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

QUINZIEME ANNEE — N° 40

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6
ETRANGER . . . - 8
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE: PASSY 48-11

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : Bergère 43-91

Gardienne

UN PEU DE MODE

On pouvait croire que les mots « poison féministe », le « féminisme » étaient périmés à l'époque des caricatures où l'on sentait Mme de Girardin, voix une tribune, les cheveux [illegible] c'est-à-dire l'époque des crinolines des chignons en résille. Il paraît nous étions allés trop vite. Voici l'honorable journal, le *Trait d'Union* 20 janvier, un long article [illegible] ces appellations, et bien d'autres, sont remises en activité. [illegible] d'applique ce langage? Aux mauvaises femmes (je vous jure que je ne [illegible] rien) qui gagnent désormais [illegible] au lieu de mendier des secours [illegible] nage, en suppléant les hommes [illegible] les métros et les tramways, par [illegible] leurs conducteurs; à celles qui [illegible] rent la défense nationale dans [illegible] nes de guerre! Je cite, car on [illegible] à une exagération s

« Les femmes, en entendant [illegible] gès que nous faisions de leurs [illegible] sont senties prises de vertige. [illegible] cessé de croire, à la simplicité [illegible] résignation. Elles se sont grisées [illegible] ien, et des mots empoisonnés [illegible] leur avions offert... »

Puis, avec une absence de [illegible] désarmante, l'auteur narre, à [illegible] de sa thèse, les « faillites » [illegible] féminin : impolitesses d'employés [illegible] postes ou des tramways, grèves [illegible] ouvrières de munitions ; [illegible] *conjugales* des maris de ces [illegible] » Comme disait Fursy : « [illegible] c'est pour ça qu'on a pris la [illegible] En effet, chacun sait que les [illegible] leurs d'omnibus, et les postiers [illegible] laient, eux, par une exquise [illegible] que les ouvriers des munitions [illegible] aient *jamais* mis en grève, [illegible] meurs anglais non plus; enfin, [illegible] messieurs n'ont *jamais* trouvé [illegible] femmes. C'était l'âge d'or.

Maintenant voilà : comment [illegible] car les 5 ou 600.000 femmes [illegible] duisent les tramways, tous [illegible] obus, etc... ? Avec une calme [illegible] assurance, notre journaliste [illegible] question : « On prendra des [illegible] vail. » Diable! je n'y avais pas [illegible] D'autant plus qu'on vient de [illegible] qu'il était impossible de trouver [illegible] 400 hommes qu'il faudrait pour [illegible] rasser nos trottoirs de leurs [illegible] poubelles...

Et puis, il y a encore une [illegible] tion à laquelle on ne songe [illegible] un bureau bien chauffé. La vie [illegible] radoxalement chère, et les [illegible] de luxe sont loin de fournir [illegible] à toutes celles qui voudraient [illegible] distes, parfumeuses ou fleuristes [illegible] tiers éminemment gracieux [illegible] ains. Alors, on excuse ces [illegible] qui, au lieu de vivre sagement [illegible] vingt-cinq sous par jour ocl'Etat, se laissent « griser [illegible] mon du féminisme » et courquer des obus à raison de 12 [illegible] jour...

Pendant que j'y suis, je [illegible] je vais aussi taquiner M. [illegible] distingué rédacteur du « M[illegible] Lui nous expose— entre mets [illegible] trés — que le travail, même [illegible] culaire des femmes étant [illegible] celui des hommes, il est juste [illegible] salaire en soit inférieur. Je n'[illegible] jamais aperçue que l'employé [illegible] fore les tickets du métro le [illegible] moins dextrement qu'un homme [illegible] elle est payée 1 fr. de moins [illegible] rai qu'un administrateur des [illegible] de Montbard m'a dit :

— « Nous préférons, pour [illegible] travaux, les ouvrières aux ouvriers, elles sont plus consciencieuses [illegible] lorsqu'à 6 heures la cloche [illegible] départ, l'ouvrier, au premier [illegible] che net son outil, sans même [illegible] geste commencé; l'ouvrière [illegible] qu'elle faisait. » Je pourrais [illegible] tres témoignages; ils m'entraînent [illegible] trop loin.

On regrette de voir ce [illegible] l'infaillible supériorité masculine [illegible] jours ancré aussi profondément [illegible] époque où la vie économique [illegible] un peuple est, en majorité, [illegible] l'autre sexe. Et puis... et puis [illegible] pas une pensée qui devrait [illegible] messieurs plus modestes? [illegible] gonnement normal de l'Europe [illegible] lement désorganisé en ce [illegible] qui la faute? Oh! pas à la [illegible] dir. Mais enfin, ce ne sont [illegible] femmes qui, aux Reichstags [illegible] autrichiens, ont déchaîné [illegible] re; ce ne sont pas elles [illegible] l'ont exercé, ont mené les